

Un défi pour nos démocraties

par Claude Filion, président

Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse

À la veille du double événement que constituent le Sommet des peuples des Amériques et le Sommet des Amériques, la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse soulève certaines préoccupations à la base des débats actuels.

À la lumière des récentes expériences (Seattle, Prague, etc.), il faut se demander pourquoi des réunions de chefs d'État ne peuvent maintenant se tenir qu'en conjonction avec des mesures de sécurité exceptionnelles et dégènèrent trop souvent en affrontements entre les forces policières et les manifestants. Cette réalité pose le problème des rapports entre le respect des droits et libertés de la personne et la sécurité publique. De façon plus profonde encore, elle est le symptôme d'un moment critique dans l'évolution de nos démocraties.

Comment en sommes-nous arrivés là?

Comment nos sociétés en sont-elles arrivées à cette situation où des chefs d'État doivent se réunir dans des places fortifiées, et où, de l'autre côté de la barricade, un nombre croissant de citoyennes et citoyens estiment que leur droit à la participation politique n'a d'autre choix, pour pouvoir s'exercer, que de recourir à des manifestations de foule?

Pour apprécier le phénomène dans sa globalité, il est nécessaire de comprendre les frustrations exprimées par les manifestants. Dans son essence, la démocratie exige que le pouvoir appartienne à l'ensemble des citoyens d'une nation. Or, le nouvel ordre économique mondial pose des contraintes importantes à l'exercice de la démocratie. La colère mal contenue devant le secret entourant les délibérations au sujet de la ZLÉA, le cynisme ambiant à l'égard du «politique», sont des illustrations du fait que, pour les citoyens, le pouvoir leur échappe. Ils n'ont plus l'impression d'avoir de prise sur le développement de leur nation, puisque tout indique que les règles se négocient maintenant à un autre niveau, plus ou moins secrètement, avec d'autres interlocuteurs. Comment, dans ces conditions, restaurer la confiance entre le peuple et ses représentants ?

Il est impératif que toutes les sociétés des Amériques, leurs autorités politiques, économiques et civiles, se posent cette question. La Commission rejoint ainsi la préoccupation des parlementaires de l'Assemblée nationale du Québec qui, en décembre dernier, s'inquiétaient d'un «déficit démocratique» dans la définition de l'avenir du continent. De même, la Commission entend continuer, au cours des prochains mois, sa réflexion sur le thème des liens entre la mondialisation et le respect des droits et libertés de la personne.

Droits et libertés et sécurité publique

Sous l'effet des déclarations relatives aux menaces appréhendées à la sécurité lors de ces sommets et de l'inquiétude qui atteint un nombre important de personnes, la Commission voit se répandre une conception du rapport entre les droits et libertés de la personne et la sécurité publique qui lui paraît insidieuse.

Cette conception oppose le respect des droits et libertés de la personne et la sécurité publique. Or, que nous enseignent l'histoire et le présent de nos sociétés ? Que ce sont précisément dans les sociétés où les droits et libertés de la personne sont négligés ou considérés comme inutiles par les autorités politiques que l'insécurité – publique et privée – est la plus grande. L'équation se vérifie à travers la planète et au sein des 34 pays qui seront réunis au Sommet des Amériques.

Il ne faut pas se fermer les yeux devant les dangers de violence ou de débordements et, en conséquence, il faut prendre certaines mesures de précaution. Cependant, il ne faut jamais perdre de vue que la violence et le vandalisme, à l'occasion de tels sommets, ne sont le lot que d'une très infime minorité de fauteurs de troubles et que l'immense majorité des manifestants exerce un droit politique fondamental : celui de faire valoir leur opinion en se rassemblant, de bonne foi, pour transmettre un message sur des enjeux majeurs qui affecteront les collectivités pour des générations à venir.

L'équation se vérifie aussi à l'inverse, à savoir que c'est dans les pays où le respect des droits est considéré comme une valeur politique fondamentale que la sécurité – publique et privée – est la mieux assurée. C'est aussi dans ces pays que l'exercice effectif de la participation des citoyens à la vie politique se manifeste de la façon la plus pacifique.

Dans cette perspective, la promotion et le respect des droits et libertés deviennent des instruments dont la mise en œuvre rigoureuse favorise la sécurité, loin de s'y opposer.

Droits et libertés et commerce international

Sur ces bases, nous devons insister afin que nos politiques commerciales considèrent le respect des droits et libertés de la personne comme un élément incontournable des futurs traités commerciaux qui seront négociés. En effet, la mise en œuvre de conditions propices à l'exercice des droits civils, politiques, sociaux et économiques dans les pays des Amériques doit recueillir le même niveau d'efforts que ceux déployés pour la recherche d'un enrichissement par le développement du commerce international.

L'exigence du respect de ces droits, reconnus de multiples façons dans de nombreux instruments de droit international, dont, au premier chef, la *Déclaration universelle des droits de l'Homme*, doit être un élément important de toute entente commerciale multilatérale. En se faisant porteur de cette revendication, le Canada et le Québec poseraient un geste concret, conforme aux engagements pris lors de la ratification de ces

instruments internationaux. Rappelons qu'à l'occasion de la Conférence mondiale de l'O.N.U. sur les droits de l'Homme (Vienne, 1993), 170 gouvernements ont déclaré que le respect des droits de l'Homme « *constitue l'obligation première des États* ».

Pour un appel pressant à la non-violence

Dans l'effervescence qui entoure la préparation des deux Sommets, la Commission souhaite lancer, à tous et toutes, un appel clair à la non-violence. À cet égard, le Québec peut compter sur une solide tradition : depuis trente ans, notre société discute d'enjeux majeurs concernant notamment notre avenir constitutionnel, quelquefois avec de vigoureuses divergences, mais dans le respect de l'opinion d'autrui. Il s'agit là d'un acquis remarquable à conserver précieusement.

La *Charte des droits et libertés de la personne* reconnaît la liberté d'expression et le droit de réunion **pacifique**. L'exercice de ces droits doit se faire dans le respect des valeurs démocratiques, de l'ordre public et du bien-être général des citoyens du Québec. Ainsi, les manifestants doivent respecter la sûreté et l'intégrité des personnes et la propriété des biens. D'autre part, si des gestes illégaux sont posés, les forces de l'ordre ont la responsabilité de n'utiliser que la force **minimale nécessaire** pour faire face à ces situations. C'est dans cet esprit que la Commission a récemment produit, en 20 000 exemplaires, un document exposant, dans les quatre principales langues parlées en Amérique (français, anglais, espagnol et portugais), les principaux droits et libertés reconnus par notre *Charte des droits et libertés de la personne*.

La Commission souhaite que l'escalade concernant les mesures de sécurité se désamorce afin de permettre l'émergence d'un débat public de fond sur les véritables enjeux entourant le Sommet des Amériques. Il importe d'inscrire le développement économique des pays des Amériques dans le sillon du respect des droits fondamentaux et de la paix. Comme le rappelait récemment monsieur Kofi Anan, secrétaire général des Nations Unies, dans un document intitulé *Lettre aux générations futures* : «*Désormais, cette notion (la paix) doit prendre en compte le développement économique, la justice sociale, la protection de l'environnement, la démocratisation, le désarmement, le respect des droits de l'homme et de la toute puissance de la loi*».